

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

FAAR BLOC P

**Type(s) de produit**

TP14: Rodenticides

**Numéro d'autorisation:** BE2016-0016

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** BE-0014182-0000

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	FAAR BLOC P BROMABLOC RAT 50 BROMABLOC RONGEUR 50 STOP BROMABLOC 50 SUPP' BROMABLOC 50
---------------------------------	--

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	TRIPLAN SA
	Adresse	BP 258 LA POSTE FRANCAISE AD500 ANDORRA LA VELLA France
Numéro de l'autorisation		BE2016-0016
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		BE-0014182-0000
Date de l'autorisation		14/12/2012
Date d'expiration de l'autorisation		31/12/2026

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	INDUSTRIALCHIMICA SRL
Adresse du fabricant	VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE (PD) Italie
Emplacement des sites de fabrication	INDUSTRIALCHIMICA SRL site 1 VIA SORGAGLIA 40 35020 ARRE (PD) Italie

Nom du fabricant	RATOUCY SAS
Adresse du fabricant	29 RUE DE LA FORET LOOZE - BP 145 89303 JOI GNY France
Emplacement des sites de fabrication	RATOUCY SAS site 1 29 RUE DE LA FORET 89300 LOOZE France

Nom du fabricant	LARC
Adresse du fabricant	ZA DE KERAMPAOU 29140 MELGVEN France
Emplacement des sites de fabrication	LARC site 1 ZA DE KERAMPAOU 29140 MELGVEN France

Nom du fabricant	SOFIP
Adresse du fabricant	Chez Edialux ZA MACON EST 01750 REPLONGES France
Emplacement des sites de fabrication	SOFIP site 1 Chez Edialux ZA MACON EST 01750 REPLONGES France

Nom du fabricant	HDA
Adresse du fabricant	ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France

Emplacement des sites de fabrication	HDA site 1 ZA LA CHARME MENETROL 63200 RIOM France
--------------------------------------	--

Nom du fabricant	NOXIMA
Adresse du fabricant	CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX SAINT OUEN 60201 COMPIEGNE France
Emplacement des sites de fabrication	NOXIMA site 1 CARREFOUR JEAN MONNET - LACROIX SAINT OUEN 60201 COMPIEGNE France

Nom du fabricant	IRIS
Adresse du fabricant	1124 AVENUE DU MOULINAS - ROUTE DE SAINT-PRIVAT 30340 SALINDRES France
Emplacement des sites de fabrication	IRIS site 1 1124 AVENUE DU MOULINAS - ROUTE DE SAINT-PRIVAT 30340 SALINDRES France

Nom du fabricant	SARL LFT SETA
Adresse du fabricant	CHATEAU DE PUECHASSAUT 81440 BROUSSE-LAUTREC France
Emplacement des sites de fabrication	SARL LFT SETA site 1 CHATEAU DE PUECHASSAUT 81440 BROUSSE-LAUTREC France

Nom du fabricant	FARMAVIT OOD
Adresse du fabricant	BUL TSAR BORIS III, N°63, OFFICE N°1 1612 SOFIA Bulgarie
Emplacement des sites de fabrication	FARMAVIT OOD site 1 INDUSTRIALNA 2 STR, PLEVEN DISTRICT 5960 GULIANTSI Bulgarie

Nom du fabricant	SALOMEZ
Adresse du fabricant	Avenue du Général de Gaulle 89130 TOUCY France
Emplacement des sites de fabrication	SALOMEZ site 1 Avenue du Général de Gaulle 89130 TOUCY France

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Bromadiolone
Nom du fabricant	Activa S.r.l.
Adresse du fabricant	Via Feltre, 32 20132 Milan Italie
Emplacement des sites de fabrication	Activa S.r.l. site 1 Dr. Tezza S.r.l. Via Tre Ponti, 22 37050 S. Maria di Zevio (VR) Italie

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	substance active	28772-56-7	249-205-9	0,005 % (p/p)

### 2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: RB - Appât (prêt à l'emploi) - bloc

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p> <p>H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes sanguins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p>
Conseils de prudence	<p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans l'emballage conformément à la réglementation nationale / régionale..</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans l'emballage conformément à la réglementation nationale / régionale..</p>

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Souris domestiques – Professionnels – intérieur**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestiques Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestiques Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 40 g d'appât par points d'appâtage. Si plusieurs points d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications: 40 g d'appât par points d'appâtage. Si plusieurs points d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3kg  Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg. Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC Le produit est fourni sous forme de blocs (20g, 40g, 80g ou 100g) en vrac ou en sachets plastiques PE/PP individuels. Les sachets contenant les blocs sont emballés dans : - Sacs en PE/PP (3-25kg) - Sacs en papier (3-25kg) - Seaux (HDPE/PE) (3-25kg) - Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-25kg) - Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC Les blocs en vrac sont emballés dans :

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sachets en PE</li> <li>- Sacs en PE/PP (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg)</li> <li>- Sacs en papier (3-10kg)</li> <li>- Seaux (HPDE/PE) (3-10kg)</li> <li>- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg)</li> <li>- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC</li> </ul> |
|--|--|

#### **4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les points d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le point d'appâtage si besoin.

#### **4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

-

#### **4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Lorsque des points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

### **4.2. Description de l'utilisation**

**Tableau 2. Rats – Professionnels – intérieur**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Rattus norvegicus  Nom commun: autre: Rats bruns  Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus  Nom commun: autre: Rats bruns  Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus  Nom commun: autre: Rats noirs  Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus  Nom commun: autre: Rats noirs  Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: 60-100 g d'appât par points d'appâtage. Si plusieurs points d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications:  60-100 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3kg</p> <p>Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC  Le produit est fourni sous forme de blocs (20g, 40g, 80g ou 100g) en vrac ou en sachets plastiques PE/PP individuels.  Les sachets contenant les blocs sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs en PE/PP (3-25kg)</li> <li>- Sacs en papier (3-25kg)</li> <li>- Seaux (HDPE/PE) (3-25kg)</li> <li>- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-25kg)</li> <li>- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC</li> </ul> <p>Les blocs en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sachets en PE</li> <li>- Sacs en PE/PP (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg)</li> <li>- Sacs en papier (3-10kg)</li> </ul>



- Seaux (HPDE/PE) (3-10kg)
- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg)
- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC

#### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les points d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le point d'appâtage si besoin.

#### 4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### 4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.3. Description de l'utilisation

**Tableau 3. Souris domestiques et rats – Professionnels – extérieur autour de bâtiments**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestiques Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestiques

	<p>Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rats bruns Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rats bruns Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rats noirs Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rats noirs Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Souris :40 g d'appât par points d'appâtage. Rats : 60-100 g d'appât par points d'appâtage. Si plusieurs points d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Souris : 40 g d'appât par point d'appâtage. Rats : 60-100 g d'appât par point d'appâtage.</p> <p>Si plusieurs points d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3kg</p> <p>Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC</p> <p>Le produit est fourni sous forme de blocs (20g, 40g, 80g ou 100g) en vrac ou en sachets plastiques PE/PP individuels.</p> <p>Les sachets contenant les blocs sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs en PE/PP (3-25kg)</li> <li>- Sacs en papier (3-25kg)</li> <li>- Seaux (HDPE/PE) (3-25kg)</li> <li>- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-25kg)</li> </ul>

	<p>- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC</p> <p>Les blocs en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sachets en PE</li> <li>- Sacs en PE/PP (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg)</li> <li>- Sacs en papier (3-10kg)</li> <li>- Seaux (HPDE/PE) (3-10kg)</li> <li>- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg)</li> <li>- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC</li> </ul>
--	---

#### **4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les points d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le point d'appâtage au besoin.
- Remplacer tout appât dans le point d'appâtage qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

#### **4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

#### **4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Lorsque des points d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

#### 4.4. Description de l'utilisation

**Tableau 4. Souris domestiques et rats – Professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i>  Nom commun: autre: Souris domestiques  Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i>  Nom commun: autre: Souris domestiques  Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i>  Nom commun: autre: Rats bruns  Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i>  Nom commun: autre: Rats bruns  Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i>  Nom commun: autre: Rats noirs  Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i>  Nom commun: autre: Rats noirs  Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés. - Les appâts prêts à l'emploi peuvent être utilisés dans des points d'appâtage couverts et protégés, à condition qu'ils offrent le même niveau de protection pour les espèces non ciblées et les humains que les points appâtage sécurisés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Souris : 40 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres. Rats : 60-100 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres. Appâtage permanent, le cas échéant.</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications:  Souris: 40 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres  Rats: 60-100g d'appât par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres</p> <p>- Appâtage permanent : 60-100 g d'appât par point d'appâtage</p>

Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3kg  Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC  Le produit est fourni sous forme de blocs (20g, 40g, 80g ou 100g) en vrac ou en sachets plastiques PE/PP individuels.  Les sachets contenant les blocs sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs en PE/PP (3-25kg)</li> <li>- Sacs en papier (3-25kg)</li> <li>- Seaux (HDPE/PE) (3-25kg)</li> <li>- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-25kg)</li> </ul> <p>Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC  Les blocs en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sachets en PE</li> <li>- Sacs en PE/PP (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg)</li> <li>- Sacs en papier (3-10kg)</li> <li>- Seaux (HDPE/PE) (3-10kg)</li> <li>- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg)</li> <li>- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC</li> </ul>

#### 4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Appâtage permanent : Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.

#### 4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Les produits ne peuvent être utilisés dans des traitements permanents sur les sites à fort potentiel de réinvasion que lorsque les autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

Appâtage permanent :

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.

- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

---

#### **4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Lorsque des points d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

#### **4.5. Description de l'utilisation**

**Tableau 5. Souris et rats – Professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestiques Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestiques Stade de développement: adultes  Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rats bruns Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rats bruns Stade de développement: adultes  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i>

	<p>Nom commun: autre: Rats noirs Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rats noirs Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Extérieur autour des bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Formulations de l' appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Les appâts prêts à l'emploi peuvent être utilisés dans des points d'appâtage couverts et protégés, à condition qu'ils offrent le même niveau de protection pour les espèces non ciblées et les humains que les points appâtage sécurisés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Souris : 40 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres. Rats : 60-100 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres.</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Rats:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte infestation: 100g g d'appât par point d'appâtage.</li> <li>- Faible infestation: 60 g d'appât par point d'appâtage.</li> </ul> <p>Souris: 40 g d'appât par point d'appâtage tous les 5 à 10 mètres</p> <p>Appâtage permanent : 60-100g d'appât par point d'appâtage.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3kg</p> <p>Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC</p> <p>Le produit est fourni sous forme de blocs (20g, 40g, 80g ou 100g) en vrac ou en sachets plastiques PE/PP individuels.</p> <p>Les sachets contenant les blocs sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs en PE/PP (3-25kg)</li> <li>- Sacs en papier (3-25kg)</li> <li>- Seaux (HDPE/PE) (3-25kg)</li> <li>- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-25kg)</li> <li>- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC</li> </ul> <p>Les blocs en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sachets en PE</li> <li>- Sacs en PE/PP (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg)</li> <li>- Sacs en papier (3-10kg)</li> </ul>

- 
- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Seaux (HPDE/PE) (3-10kg)</li><li>- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg)</li><li>- Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC</li></ul> |
|--|--|

#### **4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appâtage qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

Appâtage permanent : Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.

#### **4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Les produits ne peuvent être utilisés dans des traitements permanents sur les sites à fort potentiel de réinvasion que lorsque les autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer ce produit directement dans les terriers.

Appâtage permanent :

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

#### **4.5.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Lorsque des points d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.



#### 4.5.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.5.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

#### 4.6. Description de l'utilisation

**Tableau 6. Rats – Professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Zones ouvertes extérieures**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rats bruns Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rats bruns Stade de développement: adultes  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rats noirs Stade de développement: juvéniles  Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rats noirs Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	autre: Autre  Zones ouvertes extérieures
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des points d'appâtage sécurisés ou dans des points d'appâtage couverts et protégés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Forte infestation: 100g d'appât par point d'appâtage. - Faible infestation: 60 g d'appât par point d'appâtage. - Appâtage permanent, le cas échéant

	<p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte infestation: 100 g d'appât par point d'appâtage.</li> <li>- Faible infestation: 60 g d'appât par point d'appâtage.</li> <li>- Appâtage permanent : 60-100 g d'appât par point d'appâtage.</li> </ul>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3kg</p> <p>Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg.</p> <p>Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC</p> <p>Le produit est fourni sous forme de blocs (20g, 40g, 80g ou 100g) en vrac ou en sachets plastiques PE/PP individuels.</p> <p>Les sachets contenant les blocs sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sacs en PE/PP (3-25kg)</li> <li>- Sacs en papier (3-25kg)</li> <li>- Seaux (HDPE/PE) (3-25kg)</li> <li>- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-25kg)</li> </ul> <p>Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC</p> <p>Les blocs en vrac sont emballés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sachets en PE</li> <li>- Sacs en PE/PP (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg)</li> <li>- Sacs en papier (3-10kg)</li> <li>- Seaux (HPDE/PE) (3-10kg)</li> <li>- Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg)</li> </ul> <p>Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC</p>

#### 4.6.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appâtage qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

Appâtage permanent : Lorsque cela est possible, il est recommandé de revisiter la zone traitée toutes les 4 semaines au minimum afin d'éviter de favoriser la sélection d'une population résistante.

#### 4.6.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

Appâtage permanent :

- L'appâtage permanent est strictement limité aux sites présentant un fort potentiel de réinfestation lorsque d'autres méthodes de contrôle se sont révélées insuffisantes.
- La stratégie d'appâtage permanent doit être régulièrement réexaminée dans le contexte d'une lutte intégrée et de l'évaluation du risque de réinfestation.

#### **4.6.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Lorsque des points d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

#### **4.6.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.6.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

### **4.7. Description de l'utilisation**

**Tableau 7. Rats - Professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Egouts**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rats bruns Stade de développement: juvéniles

	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rats bruns Stade de développement: adultes
Domaine(s) d'utilisation	autre: Autre  Egouts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Formulations de l' appât: - Appât prêt à l'emploi à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. - [Points d'appâtage couverts et protégés].
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: - Forte infestation: 100g d'appât par regard. - Faible infestation: 60 g d'appât par regard.  Dilution (%): -  Nombre et fréquence des applications: Rats:  - Forte infestation: 100 g d'appât par regard. - Faible infestation: 60 g d'appât par regard.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3kg Pour le produit en vrac, le conditionnement maximum est de 10kg. Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC Le produit est fourni sous forme de blocs (20g, 40g, 80g ou 100g) en vrac ou en sachets plastiques PE/PP individuels. Les sachets contenant les blocs sont emballés dans : - Sacs en PE/PP (3-25kg) - Sacs en papier (3-25kg) - Seaux (HDPE/PE) (3-25kg) - Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-25kg) - Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC Les blocs en vrac sont emballés dans : - Sachets en PE - Sacs en PE/PP (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg) - Sacs en papier (3-10kg) - Seaux (HPDE/PE) (3-10kg) - Boîtes en carton (avec film plastique PE/PP à l'intérieur) (3-10kg) - Stations d'appâts sécurisées en PET/PP/PE/PVC

#### 4.7.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.

---

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

#### **4.7.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

- Le produit ne doit être utilisé que dans des égouts reliés à une station d'épuration. Ne pas utiliser dans des systèmes d'eau de pluie avec des rejets directs dans le milieu aquatique.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

#### **4.7.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.7.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.7.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les points d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
  
- Les points d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du point d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
  
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Retirer tout appât restant ou les points d'appâtage au terme de la période de traitement.

### PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- 
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
  - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
  - Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
  - Les points d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
  - Les points d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
  - Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
  - L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du point d'appâtage.
  - Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- 
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
  - Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit.
- 
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
  - L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- 
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
  - Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

## **5.2. Mesures de gestion des risques**

### **PROFESSIONNELS**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
  - ° Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
  - ° Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
  - ° Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

---

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale. [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

### **PROFESSIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES**

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels "ayant des compétences avancées démontrées".

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale. [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

°d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

°d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;

°d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter le centre antipoison +3270245245».

- Dangereux pour la faune.

### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux.

L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée]



---

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 2 ans

---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.